

CONSEIL MUNICIPAL

02/05/2017

L'an deux mille dix sept le 2 du mois de mai, le Conseil Municipal de la commune de PUGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M Jean ROUX.

Date de convocation : 21/04/2017

PRESENTS : MM ROUX Jean, DUMONT Michel,, FUSEAU Michaël, SAURA Michel, SANCHEZ Martine, COUPAUD Cathy, LE TALLEC Carine, ROUSSEAU Michèle, MAGNOL Pierre, GARD Daniel, BERGEON Gilles, DUCOURNAU Nadine, DUPIELLET Françoise, TRILLES Carine, FAUCHE Mauricette, DUPERRIN Marc, COVIAUX Christian, HERR Severine

ABSENTS EXCUSES :

M. LANNES Jean-Louis qui donne pouvoir à M. COVIAUX

SECRETAIRE : Mme FAUCHE

Monsieur le maire procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, puis demande si le conseil adopte le compte rendu du 3/04/2017. Après deux rectifications apportées par M. SAURA, adopté à l'unanimité

-INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

-Refus-

- 25/04/2017 Me DUPEYRON pour RULLEAU ZK 168 à Rabot 727 m2 – 59 000 €
- 28/04/2017 Me CROQUET pour AMORIN RAMOS B 1054- 1056 – Gravier – 8 a 55 – 190 000 €

BIBLIOTHEQUE/MEDIATHEQUE

Le maire rapporte au conseil les éléments proposés par la commission au cabinet d'ingénierie afin de rédiger le programme détaillé du futur aménagement et permettre à M. DUCRAUX de redéposer le permis de construire.

Il indique qu'il a reçu ce matin le dernier programme architectural, fonctionnel et technique pour avis du cabinet Sodiba Ingenierie.

Le Maire propose une réunion le jeudi 4 mai à 20 h 30 pour étudier le dossier et ainsi donner les éléments nécessaires à M. DUCRAUX pour le dépôt du permis de construire.

M MAGNOL s'étonne des nombreux refus de permis de construire et s'interroge sur le travail de M. DUCRAUX.

2017/55 -DEMANDE SUBVENTION REGION

Le conseil municipal après délibération décide la création d'une bibliothèque/médiathèque afin de développer l'attractivité de la commune.

Le projet est présenté à l'ensemble du conseil municipal qui l'accepte.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des présents, vu le coût du projet sollicite l'aide maximum de la REGION et s'engage à autofinancer la différence.

TRAVAUX HT 572 137.50 €

Le conseil municipal autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2017/55-1 -DEMANDE SUBVENTION DRAC

Le conseil municipal après délibération décide la création d'une bibliothèque/médiathèque afin de développer l'attractivité de la commune.

Le projet est présenté à l'ensemble du conseil municipal qui l'accepte.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des présents, vu le coût du projet sollicite l'aide maximum de la DRAC et s'engage à autofinancer la différence.

TRAVAUX HT 572 137.50 €

Le conseil municipal autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2017/56 -DEMANDE SUBVENTION CAF

Le conseil municipal après délibération décide la création d'une bibliothèque/médiathèque afin de développer l'attractivité de la commune.

Le projet est présenté à l'ensemble du conseil municipal qui l'accepte.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des présents, vu le coût du projet sollicite l'aide maximum de la CAF et s'engage à autofinancer la différence.

TRAVAUX HT 572 137.50 €

Le conseil municipal autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2017/57 -DEMANDE SUBVENTION MSA

Le conseil municipal après délibération décide la création d'une bibliothèque/médiathèque afin de développer l'attractivité de la commune.

Le projet est présenté à l'ensemble du conseil municipal qui l'accepte.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des présents, vu le coût du projet sollicite l'aide maximum de la MSA et s'engage à autofinancer la différence.

TRAVAUX HT 572 137.50 €

Le conseil municipal autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2017/58 -COUVERTURE TENNIS – CHOIX DES ENTREPRISES

M. FUSEAU rend compte au conseil des propositions reçues suite à l'appel d'offres pour la couverture du tennis et après négociations :

Lot 1 HALLE SPORTIVE

SMC2 HT 245 000 €

ACS HT 290 061.38

SPACIOTEMPO HT 221 000 €

La commission d'élus propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de SPACIOTEMPO, moins disante. POUR 12 CONTRE 0 ABSTENTION 7

M. GARD attire l'attention des élus avec SPACIOTEMPO, il sera difficile de s'agrandir sur un 2^{ème} court. M FUSEAU pense que cela sera réalisable

LOT ELECTRICITE

M. HOUSIERE 7 842.07 € HT, accepté à l'unanimité POUR 19

LOT TERRASSEMENT

BOUCHER 30 311 € HT, accepté à l'unanimité POUR 19

Un permis de construire modificatif devra être présenté.

Le conseil municipal après délibération autorise le maire à signer le marché avec les entreprises retenues.

CABINET DEKRA

Comme suite au rapport du cabinet DEKRA, les membres de la commission se rapprocheront de M. DUCRAUX

TRAVAUX VOIRIE

M COVIAUX informe le conseil des devis reçus pour les travaux d'aménagement de la RD 249 à Cocu, devant la maison de Mme MARTIN :

Un choix doit être fait pour buser ou non le fossé :

Devis avec busage SCREG HT 17 803.60 €

Sans busage

BOUCHER TP HT 13 581.50 €

AGENCE SCREG HT 12 299.80 €

Le conseil n'est pas satisfait par la proposition du Centre Routier de créer une écluse.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des présents souhaite le busage du fossé côté vigne sur le CD 249 pour élargir la voirie et ainsi protéger la maison de Mme MARTIN par des glissières et une ligne continue.

Le conseil municipal charge le maire d'écrire au Président du Département pour évoquer avec lui la mise en sécurité de cette départementale 249.

Il informe le conseil que le Centre Routier Départemental de BLAYE a proposé à la commune le remplacement des 4 stops au carrefour de Mévret par un mini giratoire, à la charge de la commune. Après chiffrage par l'entreprise SCREG, il s'avère que le montant des travaux s'élèverait à 5 040 € TTC. Après délibération, le conseil municipal décide de surseoir à ces travaux.

NUMEROTATION

M COVIAUX présente le dossier aux élus, une réunion est programmée pour le mardi 9 mai à 20 h 30. Carine LE TALLEC regrette que M. SAURA n'ait pas coopéré avec M. COVIAUX puisqu'il avait déjà travaillé sur ce dossier à la précédente mandature.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CUBZAGUAI

2017/58-1 TRANSFERT DE L'ACTIF ET DU PASSIF DE L'ANCIENNE COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BOURG EN GIRONDE

Suite à la dissolution de la Communauté de Communes de Bourg en Gironde et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal après l'exposé du maire et délibération accepte à l'unanimité des présents la proposition détaillée ci-dessous de transférer en pleine propriété à la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais, pour l'euro symbolique,

Les biens immobiliers

- La crèche Les Galopins des Vignes

Les Biens mobiliers et les biens immatériels afin que cette dernière en assure la charge des amortissements

L'emprunt

- Crèche

L'emprunt pour la réalisation d'une aire de covoiturage Au Fassier sera remboursé par la commune de PUGNAC. Capital restant dû au 31/12/2016 - 46 666.67 € (pas de la compétence de la CC du Grand Cubzaguais)

Voir tableau ci-dessous

2017/59 -REGULARISATION CRECHE

Le maire informe le conseil qu'il convient de régulariser avec le Président de la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais le bâtiment de la crèche implanté sur un terrain communal - Parcelles B 1016-1018 et ZP 203 en zone UA du PLU-

L'emprise de la crèche sera vendue à la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais pour 1 €, le prix de vente est inférieur à l'évaluation des domaines car cette crèche est un service public et de grande importance pour la Haute Gironde.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des présents autorise le maire ou en cas d'empêchement le 1^{er} adjoint M. DUMONT à signer l'acte correspondant chez Me SEPZ, notaire à PUGNAC. 2 servitudes devront être mentionnées (accès aux parkings et vignes).

2017/60 -DELEGATION DE COMPETENCE POUR SIGNATURE D'UNE DECLARATION PREALABLE

Considérant que M. ROUX Jean a déposé une Déclaration Préalable le 6/04/2017 - n° J 00011, il appartient au conseil municipal de désigner un de ses membres pour prendre la décision de se prononcer sur la délivrance de la Déclaration à l'issue de la phase d'instruction. Il est donc proposé au conseil municipal de désigner M. Michel DUMONT, 1^{er} adjoint, à cet effet.

Le Conseil Municipal après avoir ouï et délibéré

POUR 19 ASBTENTION 0 CONTRE 0

- PREND acte du dépôt par M. ROUX de la Déclaration Préalable J 00011,
- DESIGNE M. Michel DUMONT en application de l'article L422-7 du code de l'urbanisme et le charge de prendre la décision de se prononcer sur la délivrance de la Déclaration Préalable à l'issue de la phase d'instruction.

2017/61 CONVENTION AG@PRO

Mme COUPAUD rend compte au conseil de la proposition d'AG@PRO, pour bénéficier gratuitement

- Des avantages des conditions tarifaires négociées par leur service achat pour les produits de la cantine mais la mairie détermine librement son choix de fournisseur.

Le Conseil Municipal après avoir ouï et délibéré

POUR 19 ABSTENTION 0 CONTRE 0

- PREND acte de l'adhésion à AG@PRO
- AUTORISE le maire à signer ladite adhésion qui sera effective à dater du 11/05/2017.

2017/62 JURY D'ASSISES

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 relative à la constitution du Jury d'Assises, il a été procédé au tirage au sort de 6 électeurs de la commune en vue de l'établissement de la liste préparatoire de la liste annuelle du Jury Criminel pour l'année 2018. Ce tirage au sort a désigné :

- Mme de SA Sandra
- Mme CAZALAS Michèle
- Mme PREVOT Maeva
- M LARQUIE Francis
- M FLECHE Christophe
- M BATTEL Thierry

2017/63 MOTION CONTRE L'IMPLANTATION D'UN PARKING POIDS LOURDS A ST ANDRE DE CUBZAC ET CUBZAC LES PONTS

La municipalité de PUGNAC refuse le projet d'implantation d'un parking pouvant accueillir 500 camions dans le quartier de l'Estalot à Saint André de Cubzac et Cubzac les Ponts

Cette infrastructure est inacceptable. Elle est une source de pollutions supplémentaires alors que les mesures récentes effectuées indiquent une dégradation de l'air à Saint André de Cubzac.

De plus ce projet se situe à proximité immédiate d'un quartier urbanisé créant des nuisances insupportables pour les habitants. Il supprimerait en outre 8 hectares de vignobles AOC.

La municipalité de PUGNAC reconnaît les problématiques liées au trafic de poids lourds sur les axes A10, RD 1010, E606 et la nécessité d'assurer la sécurité et le repos des chauffeurs en provenance de toute l'Europe, mais il appartient à l'Etat de trouver un site mieux adapté.

Le projet d'aire de stationnement est en contradiction complète avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, et les Orientations Générales du SCOT, notamment sur la question des périmètres d'arrêt et des trames vertes.

Ce territoire est saturé de nombreuses nuisances liées à la présence de deux routes nationales, d'une autoroute transeuropéenne, de lignes à haute tension, de couloirs aériens, d'une voie ferrée et d'une ligne à grande vitesse.

Enfin, il est paradoxal que ce projet soit envisagé sur un territoire qui s'apprête à « Grenelliser » son SCOT après que la France a été l'organisatrice et l'actrice majeure de la 21^{ème} COP.

La commune de PUGNAC s'oppose au projet d'agrandissement de l'aire de stationnement poids lourds au lieu-dit l'Estalot à Saint André de Cubzac et de Cubzac les Ponts.

POUR 18 CONTRE ABSTENTION 1

2017/64 -PERSONNEL COMMUNAL

Le maire informe le conseil de l'état de santé de M. NETO Abilio qui souffre de tendinite.

M FUSEAU intervient et défend les intérêts de la municipalité. Il rappelle que la commune a déjà du personnel en maladie professionnelle et rappelle l'âge de la personne soit 41 ans.

Si on le stagiairise, il sera difficile de ne pas le titulariser. Il ne pense pas que cela soit un choix raisonnable, il n'a rien contre lui mais signale que la commune n'a pas d'emploi adapté.

Après un large débat, le conseil municipal à l'unanimité revient sur sa décision d'emploi en qualité de stagiaire au 1^{er} juin et décide d'annuler la création de poste d'adjoint technique et propose à M. NETO un renouvellement de contrat à durée déterminée de 3 mois en attendant une amélioration de sa santé et l'avis d'un spécialiste.

Le conseil charge le maire de se rapprocher du Centre de Gestion pour une visite médicale complémentaire, pour savoir si M. NETO est apte au poste proposé.

Par ailleurs, l'enlèvement de certaines haies est décidé afin de faciliter le travail des employés et d'éviter les risques de tendinite...

2017/65 -DEROGATION OUVERTURE DOMINICALE

Par courrier du 28 avril le Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine sollicite l'avis de la commune sur la demande de la SARL LES VIGNERONS D'ALLIANCE BOURG de participer aux « Portes Ouvertes » le 14 mai 2017. Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande de dérogation à l'article L 3132-3 du Code du Travail relatif au repos dominical des personnels salariés à la SARL LES VIGNERONS D'ALLIANCE BOURG.
POUR 19 CONTRE 0 ABSTENTION 0

2017/66 – RECENSEMENT DE LA POPULATION du 18 janvier au 17 février 2018

Vu le Code Général des Collectivités Locales,
Conformément à la demande de la Direction Régionale Nouvelle Aquitaine,
Le Conseil municipal après délibération et à l'unanimité des présents désigne
Mme LISSARRE Marie-Hélène coordonnateur communal.

DIVERS

VENTE SALLE DES FETES

Le Maire transmet la demande de Mme RODRIGUES ALVES de La Poterie à PUGNAC qui souhaite louer la salle des fêtes le 17/09 prochain pour une vente de produits ALOE VERA.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité des présents s'oppose à cette location et propose à Mme RODRIGUES ALVES de s'installer sur le marché le mercredi matin.

GEL DU 26 AU 28/04/2017

Le maire indique que suite aux fortes gelées constatées fin avril, pour le secteur viticole, « les pertes de récolte » étant assurables, elles ne relèvent pas du régime catastrophe naturelle ni des calamités agricoles mais ce dernier pourra être activé, le cas échéant pour les pertes de fonds, si les dommages impactent la récolte 2018. Des indemnités ne pourront être versées que si les ceps de vignes eux-mêmes ont été tués par le gel, nécessitant des plantations nouvelles.

Après délibération, le conseil municipal charge le maire d'écrire à M. LE PREFET pour demander que la région soit prise en considération vu les dégâts occasionnés par le gel sur les vignobles, sur les exploitations maraichères et à la pépinière...
L'économie de la Région a été durement touchée.

DIVERS

Nadine DUCOURNAU informe le conseil du concert à l'église de LAFOSSÉ le 21 juillet prochain. Coût de la prestation 800 € financée par le budget communal.

Daniel GARD demande quand sera remise en place la croix de Bourgeau. M DUMONT indique que M. BARBOTEAU y travaille.

Michèle ROUSSEAU rappelle la prochaine réunion SYNERGIE à la Popote soit le 15/05 à 19 h 30 sur le thème de la douleur.

Le 20 mai à la salle des fêtes une pièce de théâtre sera présentée par la compagnie Les Oreilles Décollées – La queue de Mickey

Françoise DUPIELLET indique que la venue des enfants du CE1 de ST MAMET durant une semaine à PUGNAC s'est bien passée. Elle n'a pas eu de retour négatif.

La nouvelle structure de jeux a été mise en place à l'école maternelle.

Suite à une demande, le conseil municipal décide de mettre en vente l'ancienne structure au prix de 200 €.

Elle interpelle les élus sur le choix du film devant être diffusé en plein air le 2 septembre prochain.

Elle est chargée de se renseigner sur COMME DES BETES ou un film plus famille (Louis de Funès ou Pierre Richard, La Guerre des boutons)

La venue de l'art contemporain à PUGNAC par la Tinbox a été appréciée et la présence de l'artiste Mme DUROU Anne-Marie durant les TAP a été très bénéfique aux enfants.

Severine HERR indique que le spectacle de Bulle d'Air aura lieu à LANSAC le 30 mai prochain.

Jean ROUX a été saisi par Paul NOT sur la Pépinière d'entreprises. Il précise qu'elle dépend de la Communauté de Communes de l'Estuaire et qu'elle est portée par l'Intercommunalité sur la zone de ST AUBIN. En plus de sa mission d'hôtel elle a une mission administrative et d'aide aux entreprises. La personne qui gère cette pépinière est très compétente.

Il informe les élus de la représentation le 12 mai prochain de 3 chorales à l'église de PUGNAC (La commune assurera un pot à l'issue du concert).

Par ailleurs, lors de la venue des enfants de ST MAMET M. ROUX a assisté à un repas en cantine et a été très choqué par le gaspillage. Il souhaiterait que la commission étudie les changements possibles à apporter en cantine. (remise en question du service, possibilité de choix, mise à disposition d'une corbeille pour les mets emballés non consommés....)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.